

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vendredi dix-sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. BELLIS Gilles, M. DUBRAY Cédric et M. SANGNIER Sylvain.

Absents excusés : M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, Mme GARNIER Arlette, M. LECOINTE Didier et Mme SEGRETAIN Céline.

M. BELLIS Gilles a été élu Secrétaire de séance.

Date de convocation : 17/06/2016

Date d'affichage : 18/06/2016

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11
- présents : 6
- votants : 8

Pouvoir de M. AUBRY Jean-Louis donné à Mme COLIN Marie-Pierre

Pouvoir de Mme GARNIER Arlette donné à M. LEVECQUE Yannick

Lecture et signature de la séance du 29 avril 2016.

OBJET : DELIBERATION N°2016-38 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE 2016

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Vu le courrier d'ERDF du 3 mai 2016;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- **ARRETE** le montant de la redevance pour l'année 2016 à **197.00€**, établi sur la base d'une population inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le trésorier, chacun en ce qui le concerne.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-39: CLASSES TRANSPLANTEES ECOLES PUBLIQUES RENE CASSIN ET ANNIE FRATELLINI MESLAY-DU-MAINE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 16 mai 2003, le Conseil Municipal avait accepté le principe de verser une participation financière d'un montant forfaitaire de 40€ par enfant pour les classes « transplantées » (classes de mer, de neige, d'histoire...) et que celle-ci serait versée sous forme de subvention à l'Association des Parents d'élèves des écoles publiques René Cassin et Annie Fratellini au vu de la liste des enfants bénéficiaires de ces classes transplantées.

Egalement, il signale que la convention signée avec l'association des parents d'élèves des écoles publiques CASSIN ET FRATELLINI est reconduite tacitement chaque année et indexée sur le coût de la vie (47 € en 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention à l'association des parents d'élèves des écoles CASSIN ET FRATELLINI qui s'élève à 235 € (47€ x 5 élèves) pour l'année 2016.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-40: MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES ETE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121 29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Saint Charles la Forêt est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays;
Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine;

Considérant que la commune de Saint Charles la Forêt souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Après en avoir délibéré :

-ARTICLE UNIQUE : Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité international Olympique.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N° 2016-41: TARIF REDEVANCE MODERNISATION RESEAUX DE COLLECTE PAR L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les conseillers que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui sera facturée en même temps que la redevance assainissement, est de 0.180€/m³ pour l'année 2016 et non pas 0.190 €/ m³ comme en 2015.

Le conseil municipal prend note de cette modification.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2016-42 : PROPOSITION ACHAT TABLES ET VENTE DES ANCIENNES

Monsieur le Maire fait part de la proposition reçue pour l'achat de vingt tables pour la salle du bois et le centre socioculturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** de choisir le devis de la société DOUBLET pour l'achat de vingt tables d'un montant de 1347.59 € HT soit 1617.11 € TTC;

- **ACCEPTE** que les anciennes tables soient vendues entre 10 euros et 30 euros en fonction de leur vétusté.

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- Recensement de la population 2017 : enquête qui se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février.

- Prochain conseil : septembre.

M. le Maire clos la séance à 21h20.